

**PROGRAMME**

LUMINOThÉRAPIE AU QUARTIER DES SPECTACLES > La place des Festivals et l'esplanade de la Place des Arts  
Concours multidisciplinaire de mise en valeur et d'animation des espaces publics

CONCOURS  
**LUMINO**  
THÉRAPIE

**QUARTIER  
DES SPECTACLES  
MONTREAL**

## **TABLE DES MATIÈRES**

- 1 MISSION, APPROCHE ET OBJECTIFS DU PROJET
- 2 CONTEXTE D'INTERVENTION
- 3 ZONES D'INTERVENTION
- 4 BESOINS FONCTIONNELS ET TECHNIQUES
- 5 OBJECTIFS DE MISE EN OEUVRE

- ANNEXE A - Document de vision du Quartier des spectacles
- ANNEXE B - Zone d'intervention Luminothérapie 2012-2013 - version pdf
- ANNEXE C - Plan du Quartier des spectacles - version Autocad
- ANNEXE D - Plan et spécification technique de la place des Festivals - version pdf
- ANNEXE E - Plan de l'esplanade de la Place des Arts - version pdf
- ANNEXE F - Fiche technique - Place des Festivals
- ANNEXE G - Liste de matériel disponible

## 1 MISSION, APPROCHE ET OBJECTIFS DU PROJET

### 1.1 MISSION DU PROJET

Le projet qui fait l'objet de ce concours porte sur la mise en valeur et l'animation de la place des Festivals et de l'esplanade de la Place des Arts. Piloté par le Partenariat du Quartier des spectacles, le projet cherche à dynamiser les espaces publics et inviter le public en général à faire partie du spectacle de la ville au début du solstice d'hiver.

### 1.2 APPROCHE ET OBJECTIFS DU PROJET

LUMINOTHÉRAPIE s'inscrit dans ces grandes orientations qui visent à nourrir la relation privilégiée avec les amateurs de culture et à multiplier les rencontres : INVITER, ANIMER, RASSEMBLER, ÉCHANGER.

Avec LUMINOTHÉRAPIE, l'espace public se transforme en un champ des libertés et des possibles, un laboratoire multisensoriel permettant l'éclatement de la créativité et de l'interactivité. Une interactivité provoquant non seulement l'implication du public comme acteur nécessaire et cocréateur d'une expérience inédite, mais provoquant aussi la rencontre et, pourquoi pas, la coopération des individus entre eux.

LUMINOTHÉRAPIE, c'est la création d'un îlot de vie tant diurne que nocturne afin de composer avec les affres de l'hiver. C'est une invitation à vivre une expérience sensorielle, émotive et intellectuelle dans une ambiance ludique, festive et lumineuse qui suscite étonnement et curiosité.

LUMINOTHÉRAPIE se pose aussi comme une œuvre poétique en résonance avec la mouvance de la vie montréalaise et la topographie du Quartier, dont le propos, tant par sa forme que par son contenu, permet un dialogue intime avec le public.

Par ce concours, le Partenariat du Quartier des spectacles invite les participants à former des équipes multidisciplinaires dans le but de favoriser l'émergence de nouvelles pratiques culturelles et artistiques. Par cette approche ouverte et transversale, le Partenariat souhaite privilégier des projets qui incitent au mélange des points de vue, où les frontières disciplinaires se brouillent en amalgamant les langages du design, des arts de la scène, de la littérature, des arts visuels ou médiatiques.

#### **Objectifs du projet :**

Le projet doit être diurne et nocturne, participatif, ludique, festif, lumineux, multisensoriel. Le projet doit s'inscrire dans le contexte de l'hiver, du Quartier et ce, en considérant les spécificités des lieux. Le projet devra, tant par sa forme que par son contenu, toucher le public par l'atteinte des objectifs suivants :

- conception d'un projet significatif et porteur de sens en termes de contenu et de démarche artistique, à la fois pour le site d'implantation, le Quartier des spectacles et la Ville de Montréal;
- mise en place d'une expérience participative provoquant rencontres et échanges et permettant au public et à l'environnement d'intervenir sur l'installation (interagir, modifier, transformer, ajouter, bonifier, etc.) et d'être partie prenante de celle-ci au même titre que les autres éléments qui la composent;
- création d'un dialogue entre l'installation et le public afin de façonner, en temps réel, un résultat unique;
- création d'une ambiance festive, ludique et lumineuse qui s'inscrit, de jour comme de nuit, dans un contexte hivernal.

Le projet présenté doit être original et ne pas avoir été préalablement exploité.

### 1.3 CONTEXTE DU CONCOURS

De par sa concentration d'actifs culturels, le Quartier des spectacles est une destination culturelle et touristique majeure à Montréal. Sa vision de développement (présentée à l'Annexe A) s'articule autour de 3 grands axes : vivre, créer et se divertir au centre-ville. Elle vise ainsi à favoriser le développement du quartier par la mise en valeur de ses actifs culturels tout en recherchant l'équilibre entre les différentes fonctions d'un centre-ville vivant et habité. Concrètement, la vision du Quartier des spectacles permet d'inspirer la réalisation de projets aussi différents que le Parcours lumière, la Maison symphonique, le 2-22, la Maison du développement durable et le projet d'aménagement du domaine public dans le pôle Place des Arts. C'est dans ce contexte que le concours LUMINOTHÉRAPIE AU QUARTIER DES SPECTACLES s'inscrit.

## 2 CONTEXTE D'INTERVENTION

### 2.1 IDENTITÉ DU QUARTIER DES SPECTACLES

Développée par Intégral Ruedi Baur Zürich et Intégral Jean Beaudoin Montréal en 2005, suite à un atelier-concours organisé par le Partenariat en collaboration avec le Bureau du design de la Ville de Montréal, l'identité visuelle du Quartier des spectacles exprime de façon cohérente et distinctive le caractère unique de cette destination culturelle et des événements qui l'animent. Elle vise à assurer la cohérence des communications graphiques ainsi que le développement harmonieux du paysage urbain. Le concept d'identité visuelle et territoriale du Quartier des spectacles se résume en deux principaux points:

1. Le corridor de découverte du quartier. La rue Sainte-Catherine, artère symbolique du tissu urbain et historique montréalais. Cet axe est symbolisé par la double ligne de points rouges. Il est le fil conducteur qui relie les différents pôles entre eux tout en servant de repère aux visiteurs. Le point rouge est un clin d'œil à l'époque du Red Light.

2. La lumière. Pour exprimer la vie nocturne urbaine, le spectacle, la créativité et le savoir; la lumière comme essence de la signature visuelle du Quartier des spectacles permettant de fédérer toutes les identités.

Le déploiement de cette identité sur le territoire se poursuit au fil des années et le concept proposé pour la place des Festivals et l'esplanade de la Place des Arts devra tenir compte du paysage urbain et de l'identité du Quartier des spectacles.

Pour voir l'identité visuelle du Quartier des spectacles :

<http://www.quartierdesspectacles.com/a-propos/identite/>

Pour voir le plan lumière du Quartier des spectacles :

<http://www.quartierdesspectacles.com/a-propos/parcours-lumiere/>



Figure 1. Identité visuelle du Quartier des spectacles  
Source : Partenariat du Quartier des spectacles

## 2.2 SITE ET MILIEU BÂTI

### 2.2.1 Délimitation et description générale du secteur

#### **Place des Festivals :**

D'une superficie de 75 000 pieds carrés, la place des Festivals est dédiée à la présentation de grands événements, à l'animation urbaine et à la récréation des Montréalais. Elle longe le Musée d'art contemporain, campée entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve. La plus grande fontaine interactive au Canada, réalisée en exclusivité pour le Quartier des spectacles de Montréal, y déploie ses 235 jets d'eau durant les mois de mai à octobre. On y trouve également 4 mégastructures d'éclairage et 2 vitrines habitées offrant des services de restauration. Environ 35 000 pieds carrés seront dédiés aux installations du projet.



Figure 2. Vue de la place des Festivals  
Source : Partenariat du Quartier des spectacles



Figure 3. Vue d'ensemble de la place des Festivals  
Source : Agence Daoust Lestage

#### **Esplanade de la Place des Arts :**

La Place des Arts est située au cœur du Quartier des spectacles. Son esplanade accueille d'importantes manifestations culturelles et durant l'année les riverains y déambulent et s'y détendent. Cet espace dallé met en perspective le complexe Place des Arts et le Musée d'art contemporain (MAC). La zone d'intervention pour le projet sera contenue principalement au nord de la rue Sainte-Catherine entre le Musée d'art contemporain et le Théâtre Maisonneuve. L'installation ne doit pas s'étendre devant le MAC. La superficie définie pour les installations sur l'esplanade sera approximativement de 17 000 pieds carrés.



Figure 4. Vue d'ensemble de l'esplanade pendant la saison estivale  
Source : Place des Arts



Figure 5. Installation hivernale Sphères polaires sur l'esplanade en 2010-2011  
Source : Partenariat du Quartier des spectacles

Plusieurs centres d'intérêts se trouvent près de la place des Festivals et de l'esplanade de la Place des Arts, entre autres de nombreux commerces, des salles de spectacles, bars et restaurants, hôtels, université, musées et résidences :

- Le Musée d'art Contemporain
- La Place des Arts
- La Maison Symphonique
- Espace culturel Georges-Émile-Lapalme
- Le 2-22
- La Maison du développement durable
- Le Complexe Desjardins (tours à bureau, Hôtel, centre commercial)
- L'UQÀM
- Le TNM
- Le Théâtre Jean-Duceppe
- Le Gesù

### 2.2.2 Historique de développement du secteur

#### **Place des Festivals :**

La topographie de ce site qui, autrefois, était en surplomb de la rue Jeanne-Mance a été complètement modifiée pour l'aménagement de la place des Festivals par l'agence Daoust Lestage en 2008-2009. Les transformations nécessaires pour le nivellement du plateau de l'îlot Balmoral en pente douce jusqu'au niveau de la rue Jeanne-Mance ont nécessité l'excavation de 50 000 tonnes de terre. Cette intervention aura permis l'élimination d'un important stationnement de surface et la réouverture de la rue Balmoral.

Le nom de « place des Festivals » donné en 2009 à cette toute nouvelle place, réfère aux multiples festivals qui se déroulent dans la partie du centre-ville de Montréal connue comme le Quartier des spectacles. Le mot « festival » signifie : « série de représentations où l'on produit des œuvres d'un art ou d'un artiste ». Ce nom correspond à la thématique toponymique retenue en lien avec la vocation culturelle du Quartier des spectacles.

## **Esplanade de la Place des Arts :**

La Place des Arts a été inaugurée pendant une période qui se révélera, à Montréal, l'une des plus prolifiques quant aux grands chantiers qui ont transformé, à jamais, le paysage métropolitain. La Place Ville-Marie, la Place Bonaventure, l'autoroute Métropolitaine, le métro, la Tour de la Bourse, Expo 67, l'île Notre-Dame et Habitat 67 sont tous issus des années soixante à Montréal, tout comme la Place des Arts qui a accueilli ses premiers spectateurs le 21 septembre 1963.

Classée immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle, devenue un pôle culturel incontournable, la Place des Arts est née de la volonté des Montréalais de se doter d'une salle de concert qui corresponde aux aspirations de la métropole. Au cœur du Quartier des spectacles, la Place des Arts demeure le lien de communication essentiel entre la création, la production et le public. Occupant un rôle majeur dans le développement des arts de la scène d'ici et d'ailleurs, la Place des Arts constitue, par l'intégration de toutes ces salles à son ensemble architectural et par la programmation qui y est présentée, le plus grand complexe culturel polyvalent au Canada.

Le complexe de la Place des Arts comprend un vaste espace extérieur: l'esplanade. Au cœur du centre-ville de Montréal, elle est devenue au fil des ans le lieu où se tiennent, été comme hiver, d'importants festivals et des événements majeurs. Jusqu'à trois millions de festivaliers peuvent défiler sur l'esplanade au cours d'une année. L'esplanade accueille également des œuvres d'art et des installations, notamment dans le cadre de la Biennale de Montréal.

### 2.2.3 Réseaux viaires et parcours

La place des Festivals et l'esplanade de la Place des Arts sont accessibles par tous les moyens de transport. Ces deux lieux sont séparés par la rue Jeanne-Mance, souvent rendue piétonne pour permettre une maximisation de l'espace lors de manifestations culturelles, mais autrement une voie importante du trafic automobile de transition entre le Vieux-Montréal et les secteurs plus traditionnellement résidentiels au nord du centre-ville. Le secteur est aussi desservi par plusieurs lignes d'autobus et jouit également d'un accès à la station de métro Place des Arts ainsi qu'à la Place des Arts elle-même qui offre un accès direct à RÉSO (le réseau souterrain de Montréal).

## **2.3 ENVIRONNEMENT HUMAIN**

### 2.3.1 Un quartier marqué par une grande diversité sociale et culturelle

La place des Festivals et l'esplanade de la Place des Arts sont au cœur de l'arrondissement Ville-Marie, reconnu comme le centre des affaires, le cœur des activités économiques et de divertissement ainsi qu'un important lieu de diffusion culturelle de la Ville de Montréal. De plus, le quartier assiste à un grand renouveau immobilier.

Le quartier est caractérisé par la part importante qu'occupent les personnes de 20 à 34 ans au sein de sa population, la plus forte parmi l'ensemble des arrondissements de la Ville. C'est aussi l'arrondissement où l'on retrouve la plus faible proportion d'enfants et de personnes de 65 ans et plus à Montréal. C'est également ici que l'on retrouve la plus forte concentration de personnes vivant seules à Montréal et, conséquemment, la plus faible taille des ménages sur le territoire.

La marche est privilégiée non seulement par les résidents mais par tous les autres usagers du quartier qu'ils soient là par affaire, travail ou tourisme.

### 2.3.2 Le cas particulier de ce tronçon de la rue Jeanne-Mance

Le tronçon de la rue Jeanne-Mance sur lequel se trouve la place des Festivals est

particulier entre autres parce qu'il devient piétonnier plusieurs fois dans l'année. Pendant toute la durée de l'installation, le tronçon demeurera accessible aux automobiles.

### 2.3.3 Le développement et les travaux en cours

La Ville de Montréal subit une transformation de longue haleine et d'année en année, les zones de chantiers se succèdent. Le premier chantier fut celui de la Place même, puis celui de la rue Sainte-Catherine et de l'OSM. Aucun travaux n'est prévu avant et pendant l'installation, laissant un libre accès à la place des Festivals et à l'esplanade.

## **3 ZONES D'INTERVENTION**

L'installation demandée devra couvrir approximativement la moitié des 75 000 pieds carrés (22 800 m<sup>2</sup>) de la place des Festivals. Elle sera contenue exclusivement sur la surface minérale de la Place et doit s'étendre le plus possible (couvrir du nord au sud). Quant à l'esplanade, l'installation devra couvrir sa portion adjacente à la rue Sainte-Catherine, représentant environ 17 000 pieds carrés.

## **4 BESOINS FONCTIONNELS ET TECHNIQUES**

### 4.1 INTERACTIVITÉ

L'installation doit faire vivre une expérience au visiteur et susciter des émotions en provoquant l'interaction, la participation, les échanges, les rencontres et les réflexions. Dans le propos interactif recherché par le Partenariat, le public et l'installation travaillent ou jouent ensemble dans un dialogue qui produit en temps réel un résultat unique. Il faut voir ici l'interaction et la participation du public au sens large et non seulement liées à une interactivité uniquement numérique et technologique. L'interactivité doit reposer sur son aspect social par l'implication active et ludique du visiteur/spectateur dans l'œuvre. Elle doit être plus qu'un mécanisme, elle doit être porteuse de sens, d'un propos fort et significatif tant pour le participant que celui qui regarde. La participation et l'engagement personnel doivent être les moteurs du projet proposé dans le cadre de ce concours.

### 4.2 INTERVENTION(S) ARTISTIQUE(S)

Dans un but d'appropriation des espaces publics et de mise en valeur de la créativité des artistes et professionnels de tout milieu, des interventions artistiques peuvent être intégrées à l'installation. Celles-ci s'inscrivent parfaitement dans la mission du Quartier des spectacles et rejoignent l'un des principaux objectifs du projet, soit de provoquer échanges et rencontres.

L'installation peut contribuer à mettre en valeur les interventions artistiques ou à agir comme support ou dispositif technique pour les interventions. Les interventions peuvent prendre différentes formes, d'une prestation artistique événementielle unique et de courte durée à une intervention artistique plus soutenue dans le temps. Elles peuvent également être de toute nature (animation, vidéo, musique, poésie, cinéma, littérature, arts de la scène, etc.).

### 4.3 INSTALLATION AU SOL (SURFACE MINÉRALE)

Il n'existe pas de points d'ancrage sur la dalle de granit de la place des Festivals et sur l'espace dallé de l'esplanade. Une solution de maintien au sol par lestage devra être intégrée à l'installation. Aucun équipement d'ancrage supplémentaire n'est prévu pour l'installation. Il ne sera pas permis de modifier, percer, briser ou changer le sol dans le cadre de l'installation résultant du concours.

#### 4.4 INSTALLATION SUR LES MÉGASTRUCTURES D'ÉCLAIRAGE

Même si les mégastructures d'éclairage de la place des Festivals ne font pas partie, à proprement parler, de la zone d'intervention, il est possible de les utiliser pour déployer une partie de l'installation (équipements d'ambiance ou autres). Chaque mégastructure possède un point d'accrochage pouvant supporter 4500 livres de charge verticale (voir Annexe F).

#### 4.5 VITRINES HABITÉES

Les vitrines à l'est de la place des Festivals ne font pas partie des infrastructures techniques. En conséquence, elles ne doivent pas être obstruées par les installations.

#### 4.6 EMMARCHEMENTS

Les emmarchements (ensemble de marches) de la place des Festivals donnant sur la rue Sainte-Catherine ainsi que ceux donnant sur la rue Mayor doivent rester libres d'accès. Une partie des marches de l'esplanade devront être déneigée pour faciliter l'accès aux installations.

#### 4.7 RÉSEAU PIÉTONNIER

L'installation devra permettre de circuler librement sur les sites. Le trottoir de la rue Jeanne-Mance doit rester libre d'accès à la circulation piétonne. Le trottoir qui traverse la place des Festivals du nord au sud, et qui délimite la zone d'intervention du côté ouest, doit également rester libre d'accès. Pour l'esplanade, les concepteurs devront proposer une zone de circulation piétonne qui favorise l'accès et la déambulation.

#### 4.8 ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIEL

Le Partenariat dispose, pour les installations, de divers équipements et matériel. La liste du matériel disponible est présentée à l'Annexe G.

#### 4.9 ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

Il y a trois panneaux électriques sur la place des Festivals, sous forme de « trous d'homme » distribuant un courant de 600 V / 400 A. Voir détails dans la fiche technique (Annexe F). Pour l'esplanade, des sources électriques de 600 V sont disponibles près de la zone d'intervention, à l'est du Musée d'art contemporain et en bordure de la rue Sainte-Catherine (voir Annexe E).

#### 4.10 SYSTÈME DE CONTRÔLE, PROGRAMMATION ET SONORISATION

Plusieurs équipements et logiciels sont disponibles à même la place des Festivals. Voir détails dans la fiche technique (Annexe F). Aucun équipement technologique n'est disponible sur l'esplanade.

#### 4.11 CONDITIONS CLIMATIQUES

L'installation devra prendre en considération les conditions climatiques changeantes et être intéressante visuellement, de jour comme de nuit, advenant l'absence de neige.

L'installation devra être suffisamment solide pour résister aux variations de températures (entre 5° et -35°Celsius) et aux intempéries telles que les vents forts, la pluie, le verglas, une chute de neige constante ou abondante.

#### 4.12 MOBILIER URBAIN

Il n'est pas permis d'intervenir sur le mobilier urbain. Il n'est également pas permis de s'y accrocher ou d'inviter les utilisateurs à en faire un usage pour lequel il n'a pas été prévu.

#### 4.13 ÉCLAIRAGE ET SÉCURITÉ DES LIEUX

L'installation ne doit pas interagir ou nuire avec l'éclairage déjà en place afin de permettre une déambulation sécuritaire des lieux. Elle peut cependant contribuer à en changer l'ambiance.

#### 4.14 EXIGENCE D'ENTRETIEN ET DE DÉNEIGEMENT

L'installation ne doit pas demander d'entretien particulier pendant toute sa durée de vie. Il est fortement conseillé d'intégrer la contrainte des précipitations de neige dans le concept puisque la nécessité d'un déneigement complet de l'installation aurait un impact considérable sur les coûts du projet. Si le concept nécessite un déneigement complet, le déneigement devra être fait à la pelle afin de ne pas abîmer les dalles. Les employés de la Ville de Montréal et du Partenariat déneigeront les principaux accès aux deux sites.

#### 4.15 VANDALISME, VOL ET BRIS

Les surfaces de l'installation doivent décourager, dans la mesure du possible, le vandalisme. Si l'installation est composée de plusieurs éléments, ces derniers doivent être solidement fixés par des méthodes qui découragent le vol.

#### 4.16 SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE

L'installation ne doit pas présenter d'angles, de saillies ou d'aspérités dans lesquelles on peut se blesser. Elle doit être sécuritaire tant pour les usagers que pour le personnel qui en fait le transport, la manipulation, l'installation et la maintenance. L'installation doit respecter les normes en matière de sécurité sur le domaine public. Il est suggéré de concevoir une installation qui ne nécessite pas ou peu de surveillance.

#### 4.17 ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Le développement durable fait partie des préoccupations du Partenariat. Les solutions présentées doivent favoriser l'utilisation de matériaux recyclés et/ou recyclables et utiliser des matériaux dont les impacts environnementaux sont minimisés.

#### 4.18 COHABITATION AVEC LES RIVERAINS

L'installation doit tenir compte de la présence des habitants du secteur en minimisant le bruit.

#### 4.19 ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

L'installation doit intégrer, le plus possible, les grands principes d'accessibilité universelle.

## 5 OBJECTIFS DE MISE EN ŒUVRE

### 5.1 BUDGET

Le budget total de réalisation du projet est de 275,000 \$ (plus taxes).

## 5.2 ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

L'installation devra être fonctionnelle entre le 6 décembre 2012 et le 3 février 2013 inclusivement pour laisser par la suite place aux activités du Montréal en Lumière.